|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 40ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXEMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME EN OUGANDA**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 27 Janvier 2022***

 ***9h 00 - 12 h 30***

**Monsieur le Président**,

Le Togo se félicite des progrès réalisés par l’Ouganda depuis son précédent passage à l’EPU.

L’adoption d’une politique nationale de justice transitionnelle et les réalisations dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, y compris la politique nationale de lutte contre le VIH/sida et le plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida 2015/16 − 2019/20 méritent d’être saluées.

Le Togo félicite également l’Ouganda pour ses actions en faveur de l’égalité des chances, menées par la Commission créée à cette fin, au bénéfice des groupes vulnérables tels que les personnes atteintes d’albinisme et les personnes handicapées.

Tout en encourageant l’Ouganda à poursuivre ses efforts, le Togo recommande, dans un esprit constructif, ce qui suit :

* Doter la Commission ougandaise des droits de l’homme, la Commission pour l’égalité des chances et les ministères de tutelle concernés des ressources financières, des mesures de soutien et des capacités suffisantes ;
* Prendre des mesures pour allouer en priorité des ressources financières aux programmes de lutte contre la violence fondée sur le genre ; de même que pour augmenter les crédits budgétaires et les investissements nationaux en faveur du développement du jeune enfant.

Le Togo souhaite, enfin, à l’Ouganda un examen couronné de succès.

**Je vous remercie !**